

123HOLDING ISF 2009

Société anonyme au capital de 74.650.881 euros
Siège social : 42, avenue Raymond Poincaré – 75116 Paris
508 820 289 RCS Paris

TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 17 JUIN 2011

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 dudit Code.

En conséquence, les associés donnent au Président, aux administrateurs et aux directeurs généraux délégués, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élevant à (2 955 162) euros au compte « Report à Nouveau » qui ressortira, après affectation, à un montant de (4 700 345) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme extraordinaire, prend acte et ratifie, conformément à l'article 4 des statuts et à l'article L.225-36 Code de commerce le transfert du siège social du :

- 41, boulevard des Capucines – 75002 Paris

Au :

- 42, avenue Raymond Poincaré – 75116 Paris

Décidé par le Conseil d'administration le 8 novembre 2010.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.